

UN-E- CONSULTANT-E- JURIDIQUE
SUR L'ANALYSE de la MISE en ŒUVRE de la LOI n°2017-58
relative à la L'ELIMINATION de la VIOLENCE à l'égard des FEMMES

TERMES DE REFERENCE

Structure/ Organisation :

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) des Nations-Unies en Tunisie

Sujet de la consultation :

Une analyse de l'état d'application par le secteur de la justice tunisien de la loi n°2017-58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Contexte et *Rationale* :

Dans le cadre de son travail de promotion et de protection des droits humains, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme en Tunisie travaille à la protection, à la promotion et à la réalisation des droits humains, en général, et les droits des femmes en particulier. C'est ainsi que le HCDH travaille depuis 2012 à l'élimination des violences faites aux femmes, notamment via la promotion d'une réponse judiciaire appropriée.

Après un plaidoyer intense des organisations internationales, des agences des NU (dont le HCDH), et des organisations de la société civile, le 26 Juillet 2017 la Tunisie confortait sa position de pays-leader dans la région MENA en matière de droits des femmes par l'adoption à la majorité absolue des députés présents d'une nouvelle loi organique relative à l'élimination des violences faites aux femmes.

Cette loi, qui reprend les 4 « P » de la Convention d'Istanbul et du Commentaire général n° 35 du Comité des NU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : ie. Prévention, Protection, Poursuites, Prise en charge- permet désormais à la Tunisie de répondre aux impératifs créés par l'article 46 de sa Constitution de 2014 qui stipule que « l'Etat prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme » ainsi qu'aux lettres de suivi des recommandations du Comité de la CEDAW/CEDEF adressées en 2010 puis réitérées en 2013 à la Tunisie, soulignant la nécessité d'adopter une loi contre les VFF conformément aux standards internationaux .

Si cette adoption s'est faite à l'unanimité, elle a été le fruit d'un long et patient travail, tout d'abord de rédaction d'un projet qui soit fédérateur, puis de sensibilisation et de plaidoyer des décideurs et du grand public. Plus de deux ans après son adoption, se pose désormais la question de son application et mise en œuvre effective, notamment par le secteur de la justice.

Le HCDH souhaite donc faire porter une partie de ses activités sur l'analyse et la réflexion quant à l'état de mise en œuvre des dispositions concernant le secteur de la justice de la loi organique n°2017-58.

Tâches à effectuer

La personne recrutée pour cette activité aura à réaliser les tâches suivantes :

- Analyse de l'application par le secteur de la justice en général, de la loi n°2017-58 ;
- Inventaire et analyse des décisions de justice prises au civil et au pénal en application de ladite loi ;
- Identification des principaux obstacles et problèmes rencontrés dans cette application judiciaire (civile et pénale) mais également en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de la loi concernant le secteur de la justice relatives à la Prévention et au Partenariat ;
- Formulation de recommandations
- Présentation des principaux résultats et recommandations lors de l'évènement de présentation de l'analyse (conférence de presse ou atelier de présentation)

Objectifs :

Le travail effectué permettra d'obtenir :

- D'examiner la situation et les défis de la mise en œuvre de la loi en exposant différents mécanismes, normes, bonnes pratiques et difficultés autour de l'application par le secteur de la justice de la Prévention, Protection, Poursuites et Partenariat tels que définis par la loi n° 2017-58 ;
- De présenter un état des lieux des décisions de justice prises jusqu'à présent ;
- De donner des pistes de réflexion et d'actions pour une amélioration de l'application effective des dispositions de la loi n° 2017-58

Produits attendus

Les produits à livrer par le/la consultant(e) seront les suivants :

- Livrable 1 : un Rapport d'analyse de l'application par le secteur de la justice de la loi n°2017-58 (en Français)
- Livrable 2 : une présentation PowerPoint des principaux points de l'analyse ainsi que des recommandations (en Français)

Dates du contrat, délais d'exécution, calendrier des paiements:

Le contrat en rapport avec cette consultation débuter à sa signature, avec 45 jours de travail à répartir d'ici le 31 Décembre 2020.

Le paiement se fera à hauteur de 100% à la remise de tous les livrables.

Profil du ou de la consultant(e) :

- Titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en sciences juridiques ; en droit civil ou droit pénal si possible
 - Expérience pratique de 4 ans min. requise en droit civil ou pénal (ayant pratiqué ou en activité)
 - Sensibilité, connaissances et expérience démontrées des bonnes pratiques et standards internationaux en matière de prise en charge des cas de violences faites aux femmes & filles en général, et par le secteur de la justice en particulier
-

- Excellentes capacités de recherche et d'analyse, notamment des décisions de justice et de la jurisprudence
- Capacité approfondie d'analyse et excellente aptitude à formuler des recommandations/solutions
- Bonnes capacités de rédaction
- Excellente maîtrise des langues française et arabes, à l'écrit comme à l'oral

Dossier de candidature

La soumission doit être composée d'une offre technique et d'une offre financière.

1. Offre technique:

L'offre technique doit comporter :

- Une lettre explicitant en quoi la candidature répond au profil recherché
- Un curriculum-vitae
- Une note décrivant la méthodologie de travail qui est proposée par le/la candidat(e),
- Une proposition de plan/sommaire du futur Rapport d'analyse

2. Offre financière :

Seules les propositions financières des candidatures retenues suite à l'évaluation technique avec un minimum de 70/100 points seront considérées pour l'évaluation financière.

Il est demandé au/à la candidat(e) de fournir son offre financière globale pour l'ensemble de la mission.

3. Evaluation de l'offre:

L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant sur la base de la grille de notation et en tenant compte de la pondération sur la note technique et financière respectivement de 70% et 30%.

L'évaluation de l'offre technique se fera comme suit :

Grille d'évaluation technique	100 points
Education	10 points
Diplôme de 3ème cycle (ou +) en sciences juridiques5 points	10 points
Diplôme de 3ème cycle (ou +) en sciences juridiques, spécialité droit civil ou droit pénal...10 points	
Expérience professionnelle (quantitatif)	30 points
Expérience pratique de 4 ans miniale requise en droit civil ou pénal (ayant pratiqué ou en activité)	10 points
Moins de 4 ans d'expérience.....0 points	
Expérience minimale de 4 ans.....5 points	
Expérience de plus de 4 ans.....10 points	
Expérience de travail sur les bonnes pratiques et standards internationaux en matière de prise en charge des cas de violences faites aux femmes & filles en général, et par le secteur de la justice en particulier	10 points
0 Expériences.....0 points	
De 1 à 4 expériences..... 5 points	
5 expériences et plus.....10 points	
Expérience de recherche et d'analyse, notamment des décisions de justice et de la jurisprudence	10 points
0 Expériences.....0 points	
De 1 à 5 ans d'expérience..... 5 points	

6 ans d'expérience et plus	10 points	
Pertinence de l'expérience par-rapport à la mission demandée (qualitatif)		30 points
Connaissance significative des bonnes pratiques et standards internationaux en matière de prise en charge des cas de violences faites aux femmes & filles en général, et par le secteur de la justice en particulier		10 pts
Connaissances de base.....	5 points	
Connaissance moyenne.....	7 points	
Connaissance significative.....	10 points	
Capacités de recherche et d'analyse, notamment des décisions de justice et de la jurisprudence		10 points
Bonnes capacités.....	5 points	
Excellentes capacités.....	10 points	
Capacités de rédaction et de formulation de recommandations/solutions		10 points
Bonnes capacités.....	5 points	
Excellentes capacités.....	10 points	
Compréhension de la mission		30 points
Méthodologie et approche cohérente démontrant une bonne compréhension de la mission		20 points
Proposition de Plan/Sommaire du futur Rapport d'analyse démontrant une bonne compréhension de la mission		10 points

L'évaluation de l'offre financière se fera comme suit :

La proposition financière la moins disante (Fm) obtient un score financier (Sf) de 100 points.

Les scores financiers (Sf) des autres offres sont établis de la manière suivante :

$$Sf = 100 \times Fm/F, F \text{ étant le montant de la proposition considérée.}$$

La note finale S (correspondant au score technique et financier combiné) est calculée comme suit :

$$S = St \times 70\% + Sf \times 30\%, St \text{ étant le score technique.}$$

La note finale correspondra à la somme des 2 notes obtenues pour les critères considérés. A l'issue de l'analyse, les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue. Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné (S) le plus élevé sera retenu pour l'exécution de la mission.

4. Adresse d'envoi

Le dossier de candidature devra être adressé par email, **le 31 Aout 2020 à 16h30** au plus tard, avec la mention « HCDH - analyse de la mise en œuvre de la loi n°2017-58 » à : procurement.tn@undp.org